

PREVATHON®

Insecticide

GROUPE	28	INSECTICIDE
--------	----	-------------

Insecticide à large spectre d'action sous forme de suspension concentrée.

Matière active : Chlorantraniliprole (anthranilic diamide) – 51,7 g/L**Formulation** : suspension concentrée SC**Tableau toxicologique** : C**Numéro d'homologation** : H10-2-024**Mode d'action**

«Chlorantraniliprole» groupe Récepteur de la ryanodine modulateurs selon l'IRAC. Action nerveuse et musculaire.

Afin de réduire la possibilité d'apparition d'une résistance. Il convient de ne pas appliquer les mêmes matières actives ou d'autres matières actives classées dans les mêmes groupes sur la même culture durant la même saison.

Usages autorisés :

Cultures	Ravageurs	Mode traitement	Max. Appli.	Dose	DAR (jrs)
Luzerne	Noctuelles	Foliaire	1	60 cc/hl	3
Fraisier	Noctuelles	Foliaire	1	60 cc/hl	3
Pommier	Carpocapse	Foliaire	1	60 cc/hl	14
Tomate	Noctuelles	Foliaire	1	60 cc/hl	3
Maïs	Sésamie	Foliaire	1	60 cc/hl	7

Préparation de la bouillie :

Le pulvérisateur doit être propre et exempt de dépôts de pesticides antérieurs avant l'application de PREVATHON®. Remplir le ¼ jusqu'au ½ du réservoir avec de l'eau propre. Ajouter la quantité requise de PREVATHON® directement dans le réservoir et remplir le reste du réservoir avec de l'eau tout en maintenant l'agitation en marche.

Compatibilité :

Il n'est pas possible de procéder à une vérification exhaustive de tous les mélanges potentiels. Ceux-ci sont donc effectués sous la seule et entière responsabilité de l'utilisateur. Ne pas mélanger avec d'autres produits sans un essai préalable à petite échelle.

Éviter les mélanges de plusieurs matières et les bouillies très concentrées.

PREVATHON est compatible avec tous les produits FMC.

SELECTIVITÉ :

PREVATHON® est sélectif aux cultures quand il est utilisé selon les recommandations de FMC.

STOCKAGE ET ÉLIMINATION :

Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.

Élimination :

Ne pas réutiliser le récipient. Rincer trois fois les emballages vides. Éliminer les eaux de rinçage et le récipient dans une installation d'élimination agréée ou selon d'autres procédures approuvées par les autorités locales. En cas de recyclage, remplacer le bouchon et remettre le récipient propre à un point de collecte désigné. S'il ne s'agit pas d'un recyclage, casser, écraser ou perforer les récipients vides et les enterrer dans une décharge municipale. Si aucune décharge n'est disponible, enterrer les conteneurs à moins de 500 mm dans une fosse d'élimination spécialement marquée et aménagée à cet effet, à l'écart des cours d'eau, de la végétation désirable et des racines d'arbres. Les récipients vides et le produit ne doivent PAS être brûlés.

Gestion de la résistance :

PREVATHON® contient du chlorantraniliprole, un insecticide du groupe 28, selon la classification internationale IRAC* des modes d'action. L'utilisation répétée et exclusive de PREVATHON® ou d'autres insecticides du groupe 28 peut créer des populations de ravageurs résistants. Suivre les recommandations suivantes pour prévenir ou retarder le développement d'une résistance aux insecticides du group IRAC 28 (PREVATHON®) :

- En règle générale, ne pas effectuer plus de 2 applications de PREVATHON® par fenêtre de traitements, quelle que soit la culture. Se référer au «mode d'emploi» pour les applications spécifiques à la culture et au ravageur.
- Appliquer PREVATHON® ou d'autres insecticides du groupe 28 en utilisant une «fenêtre de traitement» afin d'éviter d'exposer plusieurs générations successives d'organismes nuisibles au même mode d'action fenêtre de traitement est définie comme la période d'activité résiduelle des insecticides ayant le même mode d'action au cours d'une période d'environ 30 jours.
- Deux applications successives de PREVATHON® peuvent être effectuées au cours d'une fenêtre de traitement afin de protéger les nouvelles pousses ou de lutter contre les populations élevées de ravageurs.
- Après une fenêtre d'utilisation de PREVATHON® ou d'autres insecticides du groupe 28, alterner avec une fenêtre de traitement utilisant des insecticides efficaces ayant un mode d'action différent (un numéro IRAC différent).
- La période entre les «fenêtres de traitement» du groupe 28 doit être d'au moins 60 jours à compter de la dernière application d'insecticides du groupe 28.
- Intégrer des pratiques de lutte intégrée (lutte culturale et biologique) dans le programme de lutte contre les ravageurs.
- Surveiller les populations d'insectes pour détecter toute perte d'efficacité sur le champ.
- Cibler le stade de vie le plus sensible du ravageur, généralement les petites larves.
- Si vous rencontrez des difficultés dans la lutte contre les ravageurs et que la résistance est une cause raisonnable, consultez immédiatement le représentant local de la société ou un conseiller agricole pour connaître la meilleure méthode de lutte alternative pour votre région.
- Comité d'action contre la résistance aux insecticides. Pour de plus amples informations sur la résistance des insectes, consultez le site <http://www.irac-online.org>.

PREMIERS SOINS :

En cas d'empoisonnement accidentel ou suspecté, emmener immédiatement le patient chez un médecin et lui montrer cette étiquette.

Éloigner le patient de la source de contamination et le placer dans un endroit bien ventilé. Garder le patient calme et rassuré.

Contamination de la peau : Retirer les vêtements contaminés et rincer les parties du corps contaminées avec de l'eau et du savon. NE PAS frotter la peau.

Contamination des yeux : Rincer les yeux contaminés à l'eau courante propre pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Si le produit a été ingéré, NE PAS faire vomir. Appeler un médecin et lui montrer cette étiquette. Ne JAMAIS faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

RÉENTRÉE :

Ne pas pénétrer dans la zone traitée tant que le dépôt de pulvérisation n'a pas séché.

GARANTIE :

Bien que ce produit ait fait l'objet de tests approfondis dans une grande variété de conditions, le titulaire de l'homologation ne garantit pas qu'il sera efficace dans les conditions suivantes, car son action et son effet peuvent être influencés par des facteurs tels que des conditions climatiques et de stockage anormales, la qualité de l'eau de dilution, la compatibilité avec d'autres substances non indiquées sur l'étiquette et l'apparition d'une résistance de l'organisme nuisible au produit concerné, ainsi que par la méthode, le moment et la précision de l'application. En outre, le titulaire de l'homologation n'accepte aucune responsabilité pour les dommages causés aux cultures, à la végétation, à l'environnement, à l'homme ou à l'animal ou pour le manque d'efficacité du remède concerné en raison du non-respect par l'utilisateur des instructions figurant sur l'étiquette ou de la survenance de conditions qui n'auraient pas pu être prévues en termes d'homologation. En cas d'incertitude, consulter immédiatement le fournisseur.

BONNES PRATIQUES D'UTILISATION :

L'applicateur est tenu de veiller à une utilisation appropriée du produit notamment par :

- Le respect des conditions fixées mentionnées dans l'étiquetage :
- L'application des principes de bonnes pratiques phytosanitaires et de lutte intégrée pour la protection des végétaux.

FMC, the FMC logo and Prevathon are trademarks of FMC Corporation and/or an affiliate.

©2023 FMC Corporation. All rights reserved.

PRÉCAUTIONS:

Mentions de danger H332 Nocif par inhalation **H400** Très toxique pour les organismes aquatiques. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne les effets à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. **P102** Tenir hors de portée des enfants. **P103** Lire attentivement et appliquer toutes les instructions. **P234** Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. **P261** Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. **P262** Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. **P264** Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation. **P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. **P271** Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé **P273** Éviter le rejet dans l'environnement. **P280** Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditive. **P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. **P304+P340** EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. **P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. **P312** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise Numéro du centre antipoison : 0801 000 180. **P337+P313** Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/consulter un médecin. **P362+P364** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. **P391** Recueillir le produit répandu. **P403+P233** Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. **P405** Garder sous clef. **P501** Eliminer le contenu /récipient dans ...



DANGEREUX

DANGEREUX

